

Circulaire d'information

INFCIRC/908/Add.5

16 décembre 2021

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication en date du 3 septembre 2021 reçue de la mission permanente de la Suisse concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Suisse une communication datée du 3 septembre 2021 concernant la *Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes*, qui figure dans le document INFCIRC/908.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération Suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Confederaziun svizra

**Mission permanente de la Suisse auprès de
l'OSCE, de l'Organisation des Nations Unies et
des autres organisations internationales
à Vienne**

Note 61/2021-UN/IO

La mission permanente de la Suisse auprès de l'OSCE, de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et, en référence au document INFCIRC/908 reproduisant la communication de la mission permanente des États-Unis d'Amérique en date du 22 décembre 2016 concernant la Déclaration commune sur l'atténuation des menaces internes, a l'honneur d'annoncer que la Suisse a décidé de souscrire à cette Déclaration commune.

La mission permanente de la Suisse prie l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser cette communication pour l'information de tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'un additif au document INFCIRC/908.

La mission permanente de la Suisse auprès de l'OSCE, de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 3 septembre 2021

[sceau]

À l'Agence internationale de l'énergie atomique